



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020704

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/01/2025 14H33 C:000032 I:32513
V/REF : 992268
V/Email reçu le Vendredi 24/01/2025 à 14H33

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 6502
IMMEUBLE : PRES ROUX
IMPASSE DES PRES ROUX
1-3-5-7-9-11
01340 MONTREVEL EN BRESSE

Feillens, le 27 Février 2025

Référence Marché: M_230709001-1

LOCALISATION : 5 IMPASSE DES PRES ROUX - MONTREVEL EN BRESSE - MME MELAC 0675046552
RDC - LOGT 2004

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT DOUBLE VITRAGE SUR FENETRE CUISINE
REEMPLACEMENT POIGNEE DE TIRAGE POUR PORTE
REEMPLACEMENT ENTRÉE D'AIR FENETRE SALON ET 3 CHAMBRES
POSE JOINTS SUR FENETRE SALLE DE BAIN ET CUISINE
REGLAGE POIGNEE CHAMBRE 1
MS00001 - MS00031 - MS00043 - MS00054 X 4 - MS00035X2 - MS00052

Donneur d'ordre : Mme I. FREDT-LANCIOLI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 29 JANVIER 2025 A 14H30
REPRISE JOINT SILICONE SUR LES FENETRES CUISINE ET SALLE DE BAIN
REGLAGE DE LA PORTE D'ENTREE
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION
LE 17 FEVRIER 2025 A 15H00
USINAGE DE LA PORTE AU DEPOT
LE 26 FEVRIER 2025 A 14H30
REEMPLACEMENT PORTE DE SEJOUR AVEC OCULUS
DETALONNAGE PORTE DE SALLE DE BAIN
REEMPLACEMENT DOUBLE VITRAGE CUISINE
REGLAGE PORTE D'ENTREE
REEMPLACEMENT DES GRILLES DE VENTILATION CHAMBRE 1, 2, 3 ET SEJOUR
REPRISE JOINT SILICONE SUR PLINTHE CHAMBRE 1
(LE COMPLEMENT D'INTERVENTION A ÉTÉ VALIDÉ PAR MME FREDT PAR TELEPHONE)

OBSERVATIONS :

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	40,92	40,92
2,00	MS00035-FP.joints a levres/tubul.étanch.	1	102,31	204,62
1,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.	1	40,92	40,92
1,00	MS00001-Forfait déplacement	2	40,92	40,92
1,00	H(s) Menuisier	2	67,17	67,17
1,00	MS00006-Rempl.Porte pré-peinte équipée	2	204,62	204,62
1,00	MS00009-Détalonnage de Porte	2	30,69	30,69
1,00	MS00019-Rempl.Béquille mét.chromé carr7m	2	15,34	15,34
1,00	MS00031-Rempl.double vitrage sur fenetre	2	306,93	306,93
1,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.	2	40,92	40,92
4,00	MS00054-Création entrée d'Air pour VMC	2	25,57	102,28
3,00	H(s) d'usinage	4	67,17	201,51
TOTAL H.T.				1296,84
T.V.A. a 10,00%				129,68
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1426,52</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 992268 du 10/01/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☐

Individuel ☒

- 2 ans ☐

Non Conventionné ☐

Fournitures seules ☐

Travaux dits urgents ☐

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

Lieu d'intervention

5 IMPASSE DES PRES ROUX

01340 MONTREVEL EN BRESSE

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

06502-00001-00002-00004 H / Type 4 A / RDC

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230709001-1

Délai

Date limite exécution : 25/01/2025

Observations

MUT NOUVELLE ARRIVANTE

MME MELAC Marie-Hélène

06.75.04.65.52

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	40,92	40,92	4,09	45,01
MS00031 Remplacement d'un double vitrage sur fenêtre fenetre fixe cuisine	1,00	306,93	306,93	30,69	337,62
MS00043 Poignée de tirage pour porte	1,00	30,69	30,69	3,07	33,76
MS00054 entrée d'Air pour fenetre fenetre salon+3 chbres	4,00	25,58	102,32	10,23	112,55
MS00035 Fourniture et pose de joints fenetre fentre sdb et cuisine	2,00	102,31	204,62	20,46	225,08
MS00052 Règlage POIGNEE compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	40,92	40,92	4,09	45,01
VOIR CHBRE 1					
				Total H.T.	726,40
				Total TVA	72,63
				Total TTC	799,03

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



Bon de Commande

N° : 992268 du 10/01/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Demande de travaux suivie par FRADET LANCIOLI Isabelle le 10/01/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Christelle LABALME
Chargée de Maintenance

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **5 IMPASSE DES PRES ROUX 01340 MONTREVEL EN BRESSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **23/01/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 992268